

Titre 1 – Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le changement climatique



A. BARRE

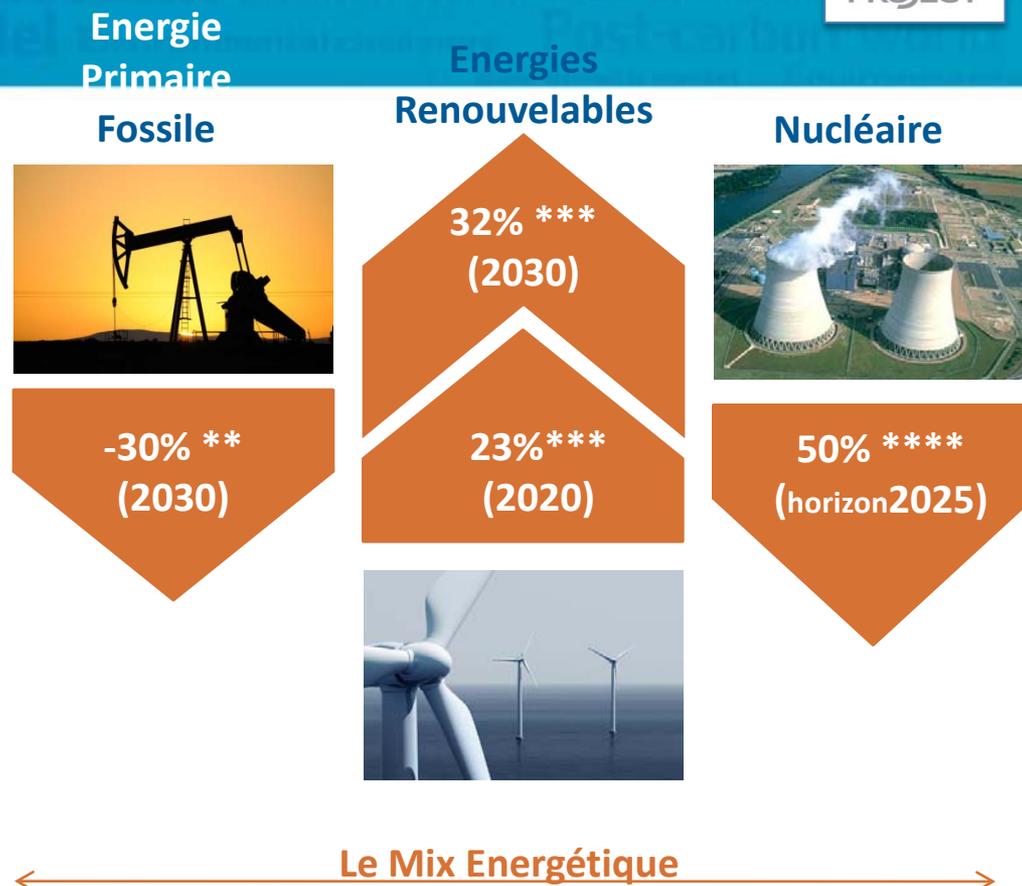
www.theshiftproject.org

Où en est la Loi ?



- **Loi votée le 14 octobre à l'Assemblée Nationale en 1^{ère} lecture ;**
- **Procédure dite « accélérée »**
- **Plus de 2000 amendements ont été déposés.**
- **Examen en cours par le Sénat :
d'abord en commission,
puis en séance publique le 10 février ,**
- **Vote définitif à l'Assemblée au printemps.**
- **De nombreux textes d'application nécessaires (décrets...)**

Les grands objectifs du Projet de Loi



* Par rapport à 1990
 ** Par rapport à 2012
 *** De la conso finale brute
 **** Sur Production France

Création de la notion de territoire à énergie positive :



- **Un territoire à énergie positive est un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant les besoins d'énergie au maximum.**
- **Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique et viser le développement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.**

Objectifs secondaires :



- **Disposer d'un parc immobilier BBC pour 2050**
- **Parvenir à l'autonomie énergétique dans les département d'outre mer en 2030, avec comme objectif intermédiaire 30% d'EnR à Mayotte, 50 % d'EnR à la Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane en 2020.**
- **Elargissement de la part carbone de la TICPE, et TICG pour diviser par 4 les émissions de GES.**